



Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

10 janvier 2011



Monsieur le maire et le conseil municipal de Macot la Plagne avait convié l'ensemble de la population aux vœux de la municipalité le mercredi 05 janvier 2011 à la salle omnisports de Plagne Centre, et à la mairie de Macot chef lieu le vendredi 07 janvier 2011.

Conseil municipal du 10 JANVIER 2011

Présents : M. Richard BROCHE, maire,

MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale,

MM. René ALLAMAND, DAVID ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe, (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. Yves BRIANCON, conseiller municipal (pouvoir à M. Robert ASTIER)

M. Bernard AUBONNET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06 décembre 2010. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, monsieur le maire propose de retirer une délibération à l'ordre du jour car certains points n'ont pas été finalisés :

- Bail précaire avec M. Parola pour une bijouterie à Plagne Centre. Le conseil municipal donne son accord pour le retrait de cette délibération.

Ensuite monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Autorisation d'exécuter les budgets 2011 - Après que monsieur le maire ait rappelé que cette délibération avait déjà été prise en décembre 2010, il explique que la trésorerie à demander que cette dernière soit plus détaillée en ce qui concerne la section investissement.

- Subvention de fonctionnement accordée à la MATO dans l'attente du vote du budget 2011

- Autorisation à monsieur le maire de déposer une demande de permis de construire pour l'aménagement des locaux de l'école primaire et maternelle de Plagne Centre dans le cadre de la réhabilitation des galeries de Plagne Centre.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Urbanisme

1. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal de la volonté de la Société d'aménagement de La Plagne (SAP) de réaliser une billetterie sur le front de neige de Plagne Bellecôte. Cet aménagement doit se réaliser sur un terrain communal. Par conséquent, il convient d'autoriser la SAP à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales Section M n°2445 et 2451 à Plagne Bellecôte.

Monsieur Joël Ougier Simonin indique qu'une convention sera établie avec la SAP et le Syndicat intercommunal de La grande Plagne, concédant du domaine skiable.

Le conseil municipal autorise la Société d'aménagement de La Plagne à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales Section M n°2445 et 2451 à Plagne Bellecôte.

(Votants : 19, Pour : 19)

2. MOTION CONTRE LA DÉLOCALISATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MOÛTIERS.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'unité territoriale de la Direction départementale des territoires de Moûtiers est le service instructeur des autorisations d'occupation des sols de la commune. Il explique qu'un projet en cours prévoit de délocaliser cette unité à Albertville ou Chambéry.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN ajoute que ce projet n'est pas avantageux pour les communes de « Haute Tarentaise » qui seront obligées soit de faire le déplacement jusqu'à Albertville ou Chambéry, soit de créer un service instructeur au sein de leur collectivité ou de l'intercommunalité. De plus, des locaux sont disponibles sur Moûtiers pour accueillir cette unité.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal de se prononcer sur cette délocalisation.

Monsieur René ALLAMAND demande si l'ensemble des communes de la vallée vont également se prononcer sur ce sujet.

Monsieur Richard BROCHE confirme que l'ensemble des communes du canton d'Aime et des autres cantons vont également déposer une motion contre cette délocalisation.

Le conseil municipal décide de se déclarer défavorable au projet de délocalisation de l'unité territoriale de la Direction départementale des territoires de Moûtiers sur Albertville ou Chambéry.

(Votants : 19, pour : 19)

Affaires générales

1. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CENTRE DE FORME ET PISCINE DE BELLE PLAGNE

Monsieur le maire rappelle que la délégation de service public avec la société Mercure pour le centre de forme/piscine de Belle Plagne arrive à son terme le 27 avril 2011.

Il convient ainsi de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion du centre de forme et de la piscine de Belle Plagne et de définir le mode de gestion souhaité.

Monsieur le maire explique également qu'une commission de délégation de service public, composée d'élus, doit être créée.

Le conseil municipal décide de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour le centre de forme et la piscine de Belle Plagne et définit l'affermage comme mode de gestion. Il désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de la commission :

Président : Monsieur le maire

Titulaires : Messieurs Paul BROCHE, Bernard AUBONNET et André BROCHE

Suppléants : Messieurs Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS et Jean Luc BROCHE. (Votants : 19, pour : 19)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À USAGE DE BAGAGERIE À PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur le maire présente la demande de l'entreprise de Taxis COLLOMB Gilbert, représentée par monsieur et madame COLLOMB, d'exploiter la bagagerie de Plagne Bellecôte pendant la saison hivernale et d'y aménager également un petit local pour son exploitation de taxi.

Monsieur le maire précise que monsieur et madame COLLOMB assureront la gestion des bagages, toilettes et douches durant toute la saison hivernale. Il ajoute que la mise à disposition gratuite de ce local se fera moyennant une participation aux charges de celui-ci (EDF + eau).

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ce local dans les conditions énoncées du 22 décembre 2010 au 30 avril 2011. (Votants : 19, pour : 19)

3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DU CHEF-LIEU

Compte tenu de l'augmentation croissante du nombre d'enfants inscrits à la garderie périscolaire du chef-lieu, monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET propose au conseil municipal de modifier le règlement intérieur afin de porter la capacité d'accueil de 40 à 45 enfants. Au vu des effectifs importants du soir, il ajoute que la salle de restaurant est désormais utilisée pour le goûter.

Enfin, monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET explique qu'afin de faciliter la gestion, il est nécessaire d'indiquer dans le règlement intérieur que les cartes d'abonnement devront obligatoirement être remises aux animatrices en même temps que les inscriptions.

Le conseil municipal approuve les modifications du règlement intérieur de la garderie périscolaire de Macot chef-lieu telles qu'énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

Ressources humaines

1. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET JUSQU'AU 22 AVRIL 2011

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET explique qu'en raison du nombre croissant d'enfants inscrits pour la saison d'hiver, il est nécessaire de renforcer l'équipe de la garderie et de la cantine de Macot chef-lieu.

Il propose ainsi de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet jusqu'au 22 avril 2011. Cet agent viendrait en renfort occasionnellement le midi et parfois le soir en fonction des effectifs.

Patrice MEREL rappelle, qu'en terme de sécurité, il est important que les encadrants soient en nombre suffisant.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet pour des besoins occasionnels à la garderie périscolaire et au restaurant scolaire de Macot chef-lieu et ce jusqu'au 22 avril 2011. (Votants : 19, pour : 19)

2. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2ÈME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le maire donne la parole à madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, pour expliquer ce point.

Madame Géraldine FAVRE rappelle que les effectifs de la garderie périscolaire de Macot chef-lieu ont été multipliés par deux depuis 3 ans.

Cette augmentation entraîne une surcharge de travail administratif à la responsable de la structure. De plus, cette dernière prépare des ateliers pour chaque tranche d'âge, ce qui entraîne également un surplus de travail.

Il est donc nécessaire de lui augmenter son temps de travail. Monsieur le maire propose ainsi de modifier la durée hebdomadaire de ce poste à 23h36 minutes hebdomadaires. Madame Géraldine FAVRE indique que le temps de travail hebdomadaire indiqué est un chiffre purement administratif car son travail est annualisé.

Le conseil municipal approuve l'augmentation du temps de travail de ce poste tel qu'il est proposé. (Votants : 19, pour : 19)

3. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET.

Monsieur le maire donne la parole à madame Géraldine FAVRE, directrice générale adjointe, pour expliquer ce point. Madame Géraldine FAVRE rappelle qu'un poste d'adjoint technique de 2ème classe avait été créé pour s'occuper de l'entretien de la nouvelle école maternelle. Les missions de cet agent ont évolué au fil des années. Aujourd'hui, cet agent vient en renfort du personnel du restaurant scolaire compte tenu du nombre croissant d'enfants inscrits, et des nouvelles tâches d'entretien lui ont été ajoutées (bibliothèque, salle des associations...). Il convient donc d'augmenter son temps de travail hebdomadaire.

Monsieur le maire propose de lui modifier son temps de travail de 25h à 31h17 hebdomadaires. Comme pour le poste précédent, il précise que ce temps de travail est annualisé.

Le conseil municipal approuve l'augmentation du temps de travail de ce poste tel qu'il est proposé. (Votants : 19, pour : 19)

3. TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le maire explique que des agents de la collectivité remplissent les conditions d'avancement au grade supérieur (évolution de carrière classique).

Monsieur le maire propose ainsi de transformer les postes suivants :

- deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe en deux postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe.

- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Le conseil municipal approuve la transformation des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

Travaux - marchés

1. PROJET DE PARKING À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle le projet déjà évoqué de réaliser un parking à Plagne Centre depuis l'ASPTT les Mélèzes jusqu'à l'immeuble l'Everest. Celui-ci pourrait comporter environ 400 places sur 3 niveaux enterrés, un niveau de surface et pourrait être relié aux galeries.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de prendre une décision aujourd'hui sur la volonté de réaliser ou non ce parking, et le cas échéant, de se prononcer sur son mode de réalisation. Il indique que la collectivité a le choix entre deux possibilités :

1/ soit un partenariat public/privé : contrat à long terme par lequel la collectivité va attribuer à une entreprise ou un groupement d'entreprise une mission globale de conception, réalisation, financement, et d'entretien/maintenance ou exploitation de l'ouvrage.

Dans cette condition, la collectivité est exonérée de tous les inconvénients liés à la construction de l'ouvrage et n'aura à financer sa part, sous forme d'un loyer, qu'à la réception de l'ouvrage.

2/ soit la collectivité prend en charge financièrement et techniquement la totalité de la réalisation des travaux avec aussi les inconvénients.

Dans le cadre d'un partenariat public/privé, monsieur le maire précise qu'il est nécessaire pour la commune de réaliser une étude préalable montrant notamment la faisabilité juridique du projet. Cette étude serait réalisée par un cabinet privé (Assistance à maîtrise d'ouvrage - AMO).

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur le coût de l'étude. Monsieur le maire indique que le coût est de l'ordre de 150 000 euros.

Monsieur Michel BORLET demande si l'étude ne pourrait pas porter sur une vision globale du secteur avec une réhabilitation de celui-ci (cheminement piéton, espaces verts...).

Monsieur le maire indique que l'aménagement périphérique du secteur pourrait être une motivation supplémentaire pour la réalisation de ce parking.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est inquiet quant au remplissage de ce parking. S'il s'avérait que celui-ci se retrouve en déficit d'exploitation, il reviendrait à la commune de financer les pertes. Il demande que l'estimation du coût de ce projet soit intégrée dans la prospective en cours pour le budget 2011.

Monsieur le maire prend note de la demande. Il précise quand même que si la collectivité est bien assistée dès le départ du partenariat public/privé, elle ne devra en aucun cas prendre en charge les coûts supplémentaires. C'est pourquoi, il est important de prendre une AMO dès le début de l'opération.

Monsieur Bernard AUBONNET confirme la nécessité de construire le parking avant la fin du mandat. Compte tenu des places déjà réservées par les propriétaires, l'hôtel Araucaria et l'ASPTT Les Mélèzes, il devra être de la plus grande capacité possible. Pour le financer, le partenariat public/privé pourrait être la solution la plus avantageuse pour la commune, puisqu'il permet de ne financer que les places dont la commune a besoin pour le stationnement public. Le reste restant à la disposition du partenaire privé.

Afin de relancer la station, monsieur Michel BORLET souhaiterait que des décisions soient prises afin d'avancer sur ces projets, la station ayant déjà un retard évident sur le stationnement.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN craint que la collectivité ne s'engage encore dans une étude de projet qui n'aboutira pas. Monsieur le maire rappelle qu'il demande juste au conseil municipal de se prononcer sur le lancement d'une consultation pour désigner une AMO.

Au cas où ce projet ne pourrait aboutir, monsieur René AL-LAMAND propose de revoir le projet de l'ancien mandat sur Plagne Centre (aménagement Place Perrière avec parking couvert) dont les études ont déjà été réalisées.

Messieurs Robert ASTIER et Laurent BOCH souhaitent faire part de leurs craintes par rapport à des travaux de terrassement au pied de la tour de l'Everest. Monsieur Laurent BOCH propose plutôt de réaliser ce parking plus vers le front de neige. Cet aménagement pourrait être étudié avec celui du front de neige prévu par la Société d'aménagement de La Plagne.

Messieurs Robert ASTIER et Joël OUGIER SIMONIN souhaiteraient attendre la présentation de la prospective pour se prononcer.

Monsieur le maire propose de reporter ce point au conseil municipal de février ou de mars et demande au service financier de finaliser la prospective dans les meilleurs délais.

2. AVENANT N°4 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur Robert ASTIER rappelle qu'un marché avait été passé en 2009 avec l'entreprise AIM NETTOYAGE pour l'entretien des locaux communaux sur la station.

Il convient à ce jour d'ajouter dans cette prestation, le nettoyage des toilettes publiques du Dou du Praz.

L'entreprise n'interviendrait dans ces toilettes que deux fois par semaine pendant les périodes hors vacances scolaires et trois fois par semaine pendant les vacances scolaires. Les autres jours, le nettoyage serait assuré par les services techniques communaux.

Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à 1 300 euros HT, portant le montant du marché à 83 512,60 euros HT. Cette modification entraîne la signature d'un avenant.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°4 au marché « Prestations de nettoyage des locaux communaux - lot 4 sanitaires publics ». (Votants : 19, Pour : 19)

Ajout ordre du jour

1. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À LA MATO DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BP 2011.

Monsieur Bernard Aubonnet, président de la maison du tourisme, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Monsieur le maire rappelle que le budget 2011 de la commune sera voté en mars.

Afin de permettre à la Maison du tourisme de fonctionner jusqu'à l'adoption de celui-ci, Monsieur le maire propose de verser mensuellement à cette dernière 1/12ème par mois du montant attribué et versé en 2010 soit 118 500 euros par mois maximum, et dans la limite de 355 500 euros.

Le conseil municipal approuve le versement mensuel de la subvention à la Maison du Tourisme en attente du vote du budget. (Votants : 18, Pour : 18)

2. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2011 - COMPLÉMENT

Monsieur le maire précise que cette délibération a déjà été prise au mois de décembre 2010 mais madame le receveur souhaite que le montant correspondant au 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit mentionné en chiffres et pour chaque chapitre, à savoir :

Budget général :

Crédits ouverts 2010 au chapitre 20 :
880 864,47 € * 25% = 220 216 €

Crédits ouverts au chapitre 204 :
239 335,05 € * 25% = 59 834 €

Crédits ouverts au chapitre 21 :
5 792 323,84 € * 25% = 1 448 081 €

Budget annexe parkings :

Crédits ouverts 2010 au chapitre 20 :
10 000 € * 25% = 2500 €

Crédits ouverts au chapitre 21 :
330 137,48 € * 25% = 82 534 €

Budget annexe eau et assainissement :

Crédits ouverts au chapitre 20 :
11 100 € * 25% = 2 775 €

Crédits ouverts au chapitre 21 :
38 506,70 € * 25% = 9 627 €

Crédits ouverts au chapitre 23 :
124 007,70 € * 25 % = 31 002 €

Le conseil municipal autorise monsieur le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2011, à engager et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessus. (Votants 19, Pour : 19)

3. DÉPÔT DU PERMIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DE LA PLAGNE

Dans le cadre de la réhabilitation des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de modifier les espaces et les distributions des différents locaux constituant l'école maternelle et l'école primaire de Plagne Centre. Afin que ces aménagements puissent être réalisés pendant les vacances scolaires d'été, monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer au nom de la commune de Macot La Plagne la demande de permis de construire pour le projet d'aménagement de l'école primaire et l'école maternelle de Plagne Centre. (Votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

APPEL D'OFFRES PLAGNE VILLAGES

Suite à l'appel d'offres concernant la réalisation d'un ensemble immobilier à destination d'hôtel sur la station de Plagne Villages, monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis.

Une seule offre a été déposée et cette dernière n'était pas conforme à l'appel d'offres qui demandait un ténement hôtelier et l'offre proposée comportait de la résidence de tourisme.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose d'attendre la validation du PLU, qui permettrait d'avoir une tolérance de 50 à 60% de résidence de tourisme dans le ténement, pour relancer ce projet.

Messieurs René ALLAMAND et Michel BORLET demandent s'il ne serait pas possible de consulter les éventuels

investisseurs sur une base de la modification du PLU mais en précisant bien que ce dernier ne sera validé qu'en fin d'année 2011.

Messieurs le maire et JOËL OUGIER SIMONIN confirment que cette solution pourrait tout à fait être réalisable.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un service public de l'assainissement non collectif devra être mis en place obligatoirement dans toutes les communes dès 2013.

Ce service a pour but de prévenir tout risque sanitaire mais aussi de limiter l'impact environnemental dans les zones qui ne bénéficient pas de l'assainissement collectif.

Ce sont aux communes de décider des zones qui peuvent être concernées par ce service (chalet d'alpage, activité agricole, habitat isolé...).

Afin de faciliter la gestion de ce service public sur l'ensemble du canton, monsieur le maire propose de transférer cette compétence à la communauté de communes du canton d'Aime. Il indique que la commune aura auparavant décidé des zones concernées et d'un schéma directeur à suivre.

Il précise que ce service est entièrement pris en charge par les usagers.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas favorable au transfert de cette compétence qui va entraîner des recrutements au sein de la communauté de communes alors que les services de la commune peuvent s'en charger. Il pense que ce transfert peut être intéressant pour les petites communes mais pas pour Macot La Plagne.

Monsieur Marin VIVET GROS pense également que les services communaux peuvent se charger de cette mission.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite qu'un temps de réflexion afin d'étudier le dossier soit laissé au conseil municipal avant de prendre une décision.

Ce point est ainsi reporté à un prochain conseil municipal.

MAISON DU TOURISME

Monsieur Robert ASTIER demande des explications sur l'achat d'un véhicule pour la Maison du tourisme de La Plagne.

Compte tenu que la commune ne peut octroyer qu'une subvention de fonctionnement à cette structure, monsieur Bernard AUBONNET explique qu'il a été décidé, en commission tourisme, de prévoir une enveloppe de 50 000 euros pour les investissements. Ce véhicule a été acheté avec cette enveloppe. Il est également prévu de renouveler petit à petit le parc de véhicules de la structure afin d'éviter que ceux-ci ne deviennent trop vétustes et donc coûteux en entretien.

Suite à l'audit réalisé cet été et aux résultats qui ont été rendus aux conseillers municipaux d'Aime et de Macot La Plagne, monsieur Michel BORLET souhaiterait connaître les évolutions envisagées concernant la MATO. Il demande également à monsieur Bernard AUBONNET, président de la structure, de bien vouloir présenter lors du prochain conseil municipal les deux organigrammes, celui qui était en vigueur avant l'audit et le nouveau.

Monsieur Bernard AUBONNET explique que les recommandations du cabinet d'audit sont en cours de réalisation. Il est prévu de présenter à la prochaine commission tourisme les modifications apportées au sein de la structure.

En ce qui concerne les organigrammes, monsieur Bernard AUBONNET répond que ces derniers seront également présentés à la prochaine commission tourisme sports.

STATIONNEMENT SUR LES STATIONS

Monsieur Michel BORLET demande pourquoi le stationnement diurne de Plagne Villages dans la descente du caravaneige a été supprimé alors que lors du dernier conseil municipal, il avait été convenu que le principe des parkings diurnes (interdit de 20h à 8h pour favoriser le déneigement et absorber dans la journée les besoins de parking de proximité, saisonniers, ski à la journée...) serait maintenu ? Monsieur Laurent BOCH s'excuse de ce malentendu mais va donner une explication.

Cette suppression vient d'un souhait des élus en concertation avec la police municipale car un parking diurne n'est valable qu'en cas de déneigement. De plus, il est difficile d'expliquer aux touristes que ce stationnement n'est valable que la journée.

Monsieur Michel BORLET ne voit pas où se pose le problème du moment que des panneaux explicatifs clairs sont mis en place et qu'un policier municipal est présent les jours d'arrivée pour expliquer le fonctionnement du stationnement.

Monsieur Laurent BOCH répond que ce stationnement diurne n'est pas adapté et qu'il faut penser aux clients et non uniquement aux socio-professionnels.

Monsieur Laurent BOCH informe le conseil municipal que le service de la police municipale se met en place puisque le nouveau chef n'a pris ses fonctions que le 10 janvier. Il est bien prévu, dans les plannings, de mettre des agents dans chaque station les jours d'arrivée. Monsieur Laurent BOCH profite de l'occasion pour remercier le nouveau chef d'avoir été présent durant ses jours de congés depuis le début de saison.

ROUND POINT PLAGNE CENTRE

Monsieur Michel BORLET trouve dommage que le rond point de Plagne Centre en face de la salle omnisports ne soit pas mis en valeur.

Monsieur André BROCHE rappelle que ce rond point est normalement provisoire et qu'il avait donc été décidé de ne pas tirer d'alimentation électrique.

Monsieur Laurent BOCH suggère de réaliser une sculpture de glace comme sur la place du Chaudron à Plagne Centre.

DÉNEIGEMENT ENTRÉE STATION

Monsieur Michel Borlet regrette que la neige soit toujours rejetée dans les talus lors du déneigement, surtout en entrée station. Il fait remarquer que ces talus, tout noir, ne sont pas agréables visuellement pour l'accueil du touriste.

Il suggère qu'un camion de la commune soit mis à disposition du TDL afin de récupérer, devant la fraise, la neige au fur et à mesure et de la transporter vers d'autres lieux.

CHALET DES MOUTONS

Monsieur Michel BORLET demande s'il est prévu de réaliser le projet qui a été annoncé dans le magazine de l'hiver 2010/2011 car il pense que ce projet ne correspond pas du tout aux attentes économiques et touristiques de Plagne Bellecôte. De plus, il est peut-être écologique mais certainement pas en harmonie avec l'architecture ni de Plagne Bellecôte, ni de Belle Plagne.

Messieurs Joël OUGIER SIMONIN et le maire expliquent que ce projet est appelé à évoluer mais que ce type d'hôtel est en pleine expansion en Autriche.

RÉSIDENCE HÔTELIÈRES

Monsieur Michel BORLET s'étonne de voir que des résidences hôtelières, liées par convention à la commune, puisse mettre en vente des appartements.

Monsieur le maire explique que les appartements ont le droit d'être vendus du moment que ces derniers sont toujours gérés en résidence hôtelière ou de tourisme (convention d'aménagement).

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL)

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite informer le conseil municipal que la Communauté de communes du canton d'Aime a adhéré à un EPFL sans discussion préalable dans les différents conseils municipaux. Il demande quelles sont les raisons de cette adhésion.

Monsieur le maire explique que l'EPFL aide les collectivités à acquérir du foncier. La communauté de communes du canton d'Aime a décidé d'adhérer à cet organisme car des communes ont des projets à réaliser et que la structure CCCA n'a pas la compétence et le personnel pour les aider.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN regrette que le conseil municipal n'ait pas été averti. Il rappelle que la commune de Macot La Plagne représente plus de 40% des bases d'imposition de la Communauté de communes et que cette adhésion va devoir être répercutée sur les contribuables. Cet engagement a été pris pour 8 ans et il sera difficile de s'en dégager après. Il précise que cette adhésion a été validée suite à la demande de la commune d'Aime pour son projet d'Aime 2000 contrairement aux engagements pris lors des discussions sur ce projet entre les deux collectivités.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN parle au nom de ses colistiers qui trouvent cette décision antidémocratique et souhaitent qu'un vote soit mis en place sur ce point.

Monsieur le maire prend acte de cette demande et indique que ce point sera ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur Robert ASTIER, représentant de la commune au conseil communautaire, indique que les élus se sentent en trop dans ces conseils de la Communauté de communes du canton d'Aime et que la manière dont la présidente conduit ces réunions ne lui convient pas.

Il rappelle que le canton d'Aime n'appartient pas à cette dernière. Les choix décidés en conseil communautaire sont antidémocratiques.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 07 février 2011 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 10/39	fourniture de denrées alimentaires pour confection menus enfants	Transgourmet	MBC 40 000 euros/an	
MAPA 10/48	Collecte du verre	Alex DUCHOSAL	13 600,00 euros	16 265,60 euros
MAPA 10/47	Prestations de nettoyage des bâtiments communaux	EDEN		
	Lot 1 - Mairie		MBC 25 000 euros/an	
	Lot 2 - Salle polyvalente et salle des sports		MBC 15 000 euros/an	
MAPA 10/49	Fleurissement 2011	Gonthier Horticulture		5 844,80 euros
MAPA 10/43	Diagnostic énergétique de l'école primaire de Macot chef-lieu	H3C énergies	8 600 euros	10 285,60 euros

P

ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2010

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M1018	MEUGNIER Bruno	Le Villard de Macot	Réhabilitation ancien bâtiment
07315010M1019	FINET Marc	Le Clos	Garage et Bardage en façade
07315005B1017-05	MGM	Les granges du Soleil	diverses modifications

D

ÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2010

N° DT	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M5067	CURTON MCC	Sangot	Ouvertures Façades
07315010MM5073	UCPA LE France	La Plagne	remplacement des châssis
07315010M5074	RUFFIER Frédéric	Montadry	rénovation chalet d'alpage

ANCIENNES PHOTOS - EXPLOITATION DU BOIS

Si vous possédez des anciennes photos ou cartes postales ayant pour thème «l'exploitation du bois et de la forêt - le bucheronnage» sur la commune, nous vous remercions de vous adresser au service communication. Ces documents seront scannés afin d'illustrer l'article d'histoire dans le prochain magazine municipal. **tél : 04.79.09.77.31 - com@macotlaplagne.com**

JARDINS COMMUNAUX À MACOT LA PLAGNE

Pour la deuxième année consécutive, la Mairie de Macot La Plagne et l'association des Vergers de Macot mettent en place **des jardins collectifs**.

Les habitants de la commune ne disposant pas d'un terrain peuvent ainsi obtenir un bout de parcelle afin d'y faire pousser quelques légumes.

Les personnes intéressées doivent impérativement s'inscrire **avant le 28 février 2011** auprès de **monsieur GARCIA au 04.79.09.75.19 ou par e-mail : environnement@macotlaplagne.com** (toute inscription après cette date ne pourra être prise en compte).

Les personnes déjà inscrites l'année précédente et souhaitant conserver leur jardin actuel sont priées de le faire savoir.

Manifestations

Diffusion JEU DES 1000 EUROS

Suite à la venue de l'équipe du jeu des 1000 euros à Aime, trois émissions ont été enregistrées à la salle de spectacle d'Aime le 11 janvier dernier. Ces dernières seront diffusées sur France Inter - 89.2 FM :

Mercredi 9 février, 12h45 (spéciale jeunes)

Judi 10 et vendredi 11 février, 12h45

Coupe de France de Half Pipe et critérium jeunes

20 février 2011

Plagne Bellecôte

Belle Plagne fête ses 30 ans

23 février 2011

Playstation move expérience 2011

24 et 25 février 2011

Plagne Centre

Tournée Dark dog

24 février 2011

Plagne Bellecôte

Carnaval à La Plagne

08 mars 2011

Renseignements : Maison du tourisme d'Aime Macot - La Plagne : 04.79.09.02.01

Flambeaux de l'espoir

08 mars 2011

Journée au bénéfice de l'association «vaincre la muscoviscidose».

Renseignements : Maison du tourisme d'Aime - Macot La Plagne : 04.79.09.02.01

Tél'M

19 mars 2011

5ème rassemblement de télémark à Aime 2000

Concours de belote

12 mars 2011 à Partir de 20h

organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne
salle polyvalente de Macot chef-lieu - début du concours à 20h30.

Informations

DASRI

Collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

La communauté de communes du canton d'Aime organise la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) pour les personnes en automédication. Sont principalement concernés les déchets piquants (aiguilles, lancettes...) ou coupants.

La collecte sera assurée par le véhicule MEDIBUS.

Les prochains ramassages sont programmés :

- le mercredi 02 février 2011

- le mercredi 4 mai 2011

- le mercredi 03 août 2011

- le mercredi 02 novembre 2011

de 9h à 11h sur le parking devant la pharmacie

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au service Environnement de la communauté de communes du canton d'Aime au 04.79.55.46.86.

Plagne Covoiturage

et le covoiturage devient facile

Vous vous rendez à La Plagne ou en vallée ? Vous êtes à la recherche d'un véhicule ou vous avez une ou plusieurs places dans votre véhicule à proposer ? Votre fréquence de trajet est quotidienne ou ponctuelle ! N'attendez plus, utilisez le Covoiturage.

La mairie de Macot La Plagne vous aide en mettant à votre disposition le système Plagne Covoiturage. Cinq aires de récupération rapide de passagers réparties sur la montée de la Plagne, identifiées par un panneau de signalisation spécifique et un forum de mise en relation des utilisateurs sont à votre disposition pour vous faciliter vos trajets au quotidien. Toutes les infos sur www.mairie-macotlaplagne.fr/plagne-covoiturage ou en mairie : 04.79.09.71.52.

ASDER

Pour ne plus être obligé d'aller jusqu'à Chambéry quand vous souhaitez un rendez vous technique en économies d'énergies, isolation, rénovation ou construction de basse consommation énergétique et installation d'énergies renouvelables (solaire, bois):

Permanence mensuelle décentralisée de l'espace info énergie porté par l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables :

Chaque 1^{er} mardi matin du mois de 8h30 à 11h30.

à la sous préfecture d'Albertville.

Sur rendez vous : 04.79.85.88.50

Les conseils sont gratuits, neutres et indépendants des fournisseurs de matériels et d'énergies.

OPAH OPERATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Centre d'Amélioration du Logement (CAL PACT de Savoie) tient une permanence **tous les premiers jeudis du mois de 10h à 12h** au chalet de la Communauté de communes du canton d'Aime.

Renseignements au 04.79.55.40.27.